



8, rue Claude Lewy
45073 ORLEANS CEDEX 2
☎ 02 38 51 82 82
E-mail : javer-audit@javer.fr

SPARADRAP

Association loi 1901

48, rue de la Plaine
75020 Paris

SIRET : 395 056 534 00021

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Comptes annuels – Exercice clos le 31 décembre 2019



8, rue Claude Lewy
45073 ORLEANS CEDEX 2
☎ 02 38 51 82 82
Télécopie : 02 38 51 87 51
E-mail : javer-audit@javer.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

Aux membres de l'association,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association SPARADRAP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie six du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Les notes de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables suivies par votre société. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus, les informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- Nous avons procédé tout particulièrement à l'appréciation des approches retenues par l'association sur le tableau de suivi des Fonds dédiés, décrit dans les annexes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de votre association.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention

comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de dissoudre l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Orléans, le 11 mars 2020

Le Commissaire aux comptes,

JAVER AUDIT

Anil Javer-Kala



**commissaire
aux comptes**

SPARADRAP



Comptes annuels

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Bilan actif

SPARADRAP

Etats de synthèse au 31/12/2019

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	101 460	47 178	54 282	92 660
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acompte				-18 086
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	4 585		4 585	4 585
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	13 910	10 985	2 925	4 158
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	11 084		11 084	11 020
ACTIF IMMOBILISE	131 039	58 163	72 876	94 336
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	46 734		46 734	55 991
Avances et acomptes versés sur commandes				1 800
Créances				
Usagers et comptes rattachés	121 541		121 541	124 560
Autres créances	1 003		1 003	1 711
Divers				
Valeurs mobilières de placement	100 481		100 481	55 313
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	223 050		223 050	178 648
Charges constatées d'avance	4 615		4 615	4 949
ACTIF CIRCULANT	497 424		497 424	422 971
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	628 463	58 163	570 300	517 307

Bilan passif

SPARADRAP

Etats de synthèse au 31/12/2019

	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	170 036	137 320
RESULTAT DE L'EXERCICE	53 758	32 716
Subventions d'investissement	43 882	59 374
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	267 676	229 410
<i>Apports</i>		
<i>Legs et donations</i>		
<i>Subventions affectées</i>		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	61 871	30 018
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	61 871	30 018
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources	87 315	104 711
FONDS DEDIES	87 315	104 711
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	98 374	61 395
Dettes fiscales et sociales	52 036	50 054
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 708	1 720
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	1 320	40 000
DETTES	153 438	153 168
Ecart de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	570 300	517 307

Compte de résultat

SPARADRAP

Etats de synthèse au 31/12/2019

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%
Ventes de marchandises				
Production vendue	526 807	55,85	590 858	66,43
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	260 000	27,57	264 611	29,75
Reprises et Transferts de charge	119 427	12,66	62 137	6,99
Cotisations	156 389	16,58	34 031	3,83
Autres produits	684	0,07	12 317	1,38
Produits d'exploitation	1 063 306	112,73	963 954	108,37
Achats de marchandises				
Variation de stock de marchandises	9 257	0,98	-8 201	-0,92
Achats de matières premières				
Variation de stock de matières premières				
Autres achats non stockés et charges exte	493 028	52,27	443 034	49,81
Impôts et taxes	9 598	1,02	8 783	0,99
Salaires et Traitements	261 245	27,70	249 298	28,03
Charges sociales	108 921	11,55	119 985	13,49
Amortissements et provisions	137 598	14,59	126 260	14,19
Autres charges	5 637	0,60	6 148	0,69
Charges d'exploitation	1 025 283	108,70	945 308	106,27
RESULTAT D'EXPLOITATION	38 023	4,03	18 646	2,10
Opérations faites en commun				
Produits financiers	168	0,02	87	0,01
Charges financières				
Résultat financier	168	0,02	87	0,01
RESULTAT COURANT	38 191	4,05	18 733	2,11
Produits exceptionnels	15 567	1,65	13 983	1,57
Charges exceptionnelles				
Résultat exceptionnel	15 567	1,65	13 983	1,57
Impôts sur les bénéfices				
Report des ressources non utilisées				
Engagements à réaliser				
EXCEDENT OU DEFICIT	53 758	5,70	32 716	3,68
Contribution volontaires en nature				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
Total des produits				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite				
Personnel bénévole				
Total des charges				

SPARADRAP



Annexe

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Informations complémentaires pour donner une image fidèle

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des créances et des dettes
- Charges à payer
- Charges constatées d'avance
- Produits constatés d'avance

AUTRES INFORMATIONS ET DETAILS

- Tableau des fonds dédiés
- Legs et donations
- Tableau des fonds associatifs
- Effectif moyen

COMPTE D'EMPLOI RESSOURCES

- CER
- Annexes du CER

Règles et Méthodes Comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre,
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentations des comptes annuels des Associations (Règlement N°99-01 du 16 février 1999 et suivants).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Le bilan de l'exercice présente un total de : **570.300** Euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, dégage ainsi un résultat positif de : **53.758** Euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2019 et finit le 31/12/2019. Il a une durée de 12 mois.

Seules, sont exprimées les informations significatives.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisations des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciations est constituée de la différence.

Stock et en cours

Les stocks sont évalués suivant la méthode « premier entré, premier sorti ».

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat, hors frais accessoires.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Informations complémentaires

Engagement de retraites :

Les engagements de retraites ont donné lieu à constitution d'une provision globale de : 35.838 €.

Les plus fortes rémunérations :

Les trois plus fortes rémunérations se sont élevées pour l'année à : 131 685.83 €.

Les provisions :

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Les fonds dédiés :

Les fonds dédiés sont constitués des dépenses restant à engager et de la valorisation des salaires et charges sur les projets retenus en 2019 et se poursuivant en 2020.

Immobilisations

SITUATIONS ET MOUVEMENTS	A	B	C	D
RUBRIQUES	VALEUR BRUTE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VALEUR BRUTE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
Immobilisations incorporelles	101 460	0	0	101 460
Immobilisations corporelles : Instal, agencement, aménagement	12 285	0	0	12 285
Immobilisations corporelles : Matériel de bureau, informatique et mob	3 486	2 725	0	6 211
Immobilisations financières	11 020	64	0	11 084
TOTAL	128 251	2 789	0	131 040

La valeur brute à la clôture de l'exercice est la somme algébrique des colonnes précédentes (A + B - C = D).

Amortissements

SITUATIONS ET MOUVEMENTS	A	B	C	D
RUBRIQUES	Amortissement début exercice	Dotations	Diminutions	Amortissement au 31/12
Immobilisations incorporelles	26 886	20 292	0	47 178
Immobilisations corporelles : Instal, agencement, aménagement	5 094	2 195	0	7 289
Immobilisations corporelles : Matériel de bureau, informatique et mob	1 933	1 762	0	3 695
Immobilisations financières	0	0	0	0
TOTAL	33 913	24 249	0	58 162

Les amortissements cumulés à la fin de l'exercice sont égaux à la somme algébrique des colonnes précédentes (A + B - C = D).

Provisions

SITUATIONS ET MOUVEMENTS (b)	A	B	C	D
RUBRIQUES (a)	PROVISIONS AU DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS : DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS REPRISES DE L'EXERCICE	PROVISIONS A LA FIN DE L'EXERCICE
Provisions réglementées	0	0	0	0
Provisions pour risques	0	0	0	0
Provisions pour charges	30 018	31 853	0	61 871
Provisions pour dépréciations	0	0	0	0
TOTAL	30 018	31 853	0	61 871

Créances et Dettes

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins 1 an	Échéances à plus 1 an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	0	0	0
Prêts (1)	0	0	0
Autres	11 084	0	11 084
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	121 541	121 541	0
Personnel et comptes rattachés	19	19	0
Sécurité Sociales et autres organismes sociaux	984	984	0
Autres	0	0	0
Capital souscrit - appelé, non versé	0	0	0
Charges constatées d'avance	0	0	0
TOTAL DES CREANCES	133 628	122 544	11 084
(1) Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins 1 an	Échéances	
			à plus 1 an	à plus 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	0	0	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	0	0	0
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	98 374	98 374	0	0
Dettes fiscales et sociales	52 036	52 036	0	0
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	0	0	0	0
Autres dettes	1 708	1 708	0	0
Produits constatés d'avance	1 320	1 320	0	0
TOTAL	153 438	153 438	0	0
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				

Charges à payer

Total des Charges à payer	Détail	TOTAL au 31/12
RUBRIQUES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		55 338
Factures fournisseurs non parvenues	55 338	
Dettes Fiscales et Sociales		28 340
Congés à payer	15 910	
Provision pour primes	4 097	
Charges sociales sur CP	7 284	
Autres Charges sociales	1 049	
Autres dettes		0
TOTAL	83 678	83 678

Charges constatées d'avance

Non significatif

Produits constatés d'avance

Non significatif

Tableau de suivi des fonds dédiés

Projets	Mission(s)	Fonds dédiés au 31/12/2015	Emploi des fonds dédiés 2015 en 2016	Fonds dédiés au 31/12/2016	Emploi des fonds dédiés 2016 en 2017	Fonds dédiés au 31/12/2017	Emploi des fonds dédiés 2017 en 2018	Fonds dédiés au 31/12/2018	Emploi des fonds dédiés 2018 en 2019	Fonds dédiés au 31/12/2019
Guide deuil périnatal - SPAMA	Mission 1									
Manuel Hypnoanalgésie	Mission 2									
Guide mal-être adolescents	Mission 1									
Guide migraine adolescents	Mission 1									
Guide parents soins palliatifs	Mission 1									
Salaires site internet	Missions 1 et 2									
Site Internet chirurgie ambulatoire	Mission 1									
Site Internet espace médicaments	Mission 1	16 400	16 400							
Permanence dans les hôpitaux	Mission 1 et 2	8 300	8 300							
Film Peau à Peau	Mission 2	11 010	11 010							
Manuel Hypnoanalgésie	Mission 2	4 880	4 880							
Outils de communication	Mission 1 et 2	2 400	2 400							
Fiche transfusion sanguine	Mission 1			5 700	5 700					
Site Internet	Mission 1 + 2			46 055	46 055					
Film Peau à Peau	Mission 2			34 133	34 133					
Guide le docteur des yeux	Mission 1			31 766	31 766					
Outils de communication	Mission 1 + 2			1 841	1 841					
Outils de formation	Mission 2			1 593	1 593					
Conceptions du système d'information	Mission 1 + 2			8 000	8 000					
Guide le docteur des yeux	Mission 1					17 587	17 587			
Concours favoriser le rôle des proches	Mission 2					13 420	7 420			
Notre mallette d'information onco hemato (étude)	Mission 1					28 761	28 761			
Fiche myélogramme	Mission 1					3 000	3 000			
Sensibilisation	Mission 1 et 2									
Concours favoriser le rôle des proches	Mission 2							28 000	28 000	
Fiche scanner	Mission 1							33 000	33 000	
Fiche scintigraphie	Mission 1							33 711	33 711	
Notre mallette d'information onco hemato (étude)	Mission 1							10 000	10 000	
Notre mallette d'information onco hemato (diffusion)	Mission 1									24 622
Parcours opératoire de l'enfant	Mission 1 et 2									23 093
Fiche ventilation non invasive (VNI)	Mission 1									23 000
Certification Qualiopi (secteur formation)	Mission 2									5 000
Fiche scanner	Mission 1									9 200
Fiche scintigraphie	Mission 1									1 200
Campagne de sensibilisation "La place des proches"	Mission 1 et 2									1 200
Autres fonds dédiés pour risques et charges	Mission 1 et 2									26 033
TOTAUX		42 990	42 990	129 088	129 088	59 768	59 768	104 711	104 711	113 348

Mission 1 : « informer et conseiller les familles sur les soins et examens »

Mission 2 : « Sensibiliser et former les professionnels de santé pour faire évoluer les pratiques »

Legs et donations

NEANT

Tableau de suivi des fonds associatifs

SITUATIONS ET MOUVEMENTS		A	B	C	D
RUBRIQUES		DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN DE L'EXERCICE
Fonds associatifs		0	0	0	0
Réport à nouveau		137 320	32 716	0	170 036
Résultat de l'exercice		32 716	53 758	32 716	53 758
Subventions d'investissement		59 374		15 492	43 882
	TOTAL	229 410	86 474	48 208	267 676

Effectif moyen

Effectif moyen par catégorie	Personnel salarié
Cadres	1
Agents de maîtrise et techniciens	9
Employés	
Ouvriers	
TOTAL	10

Valorisation du Bénévolat

Répartition	Nbre heures	Valorisation €
Missions sociales	2 455	73 650
Frais de recherche de fonds	80	2400
Frais de fonctionnement	833	24 990
TOTAL :		101 040 €

La valorisation financière correspond à la moyenne du taux horaire des salariés de l'association (30 € de l'heure ou environ 2 fois le SMIC ; Réf. 2014).

Annexes au Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public (CER)

Ref CER	Rubrique CER	Concept général et application à l'association SPARADRAP	Commentaires - Résultats 2019
1	<p>Missions sociales SPARADRAP a deux missions :</p> <p>1 - Informer et conseiller les familles sur toute situation de soin ou examen médical</p> <p>2 - Sensibiliser et former les professionnels de la santé et de la petite enfance pour faire évoluer les pratiques vers plus de respect des besoins des enfants</p>	<p>L'ensemble des coûts de chaque mission supportés par l'association est identifié. Ces coûts disparaissent si la mission sociale n'était pas réalisée. Certaines actions s'adressent principalement aux familles, d'autres aux professionnels. Pour celles qui s'adressent aux deux publics, les coûts sont répartis à égalité par moitié à chacune des missions.</p> <p>Ces missions et leur mode de répartition sont validés par le CA en fonction des statuts et de la vocation de SPARADRAP.</p>	<p>Validés par le CA du 20 mars 2014</p>
1.1	<p>Réalisées en France</p> <p>Actions réalisées directement</p> <p>Mission 1 : Informer et conseiller les familles Par des activités permanentes (réparties par moitié sur les 2 missions) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - actions de sensibilisation (conférence, groupe de travail...) - événements (insertion et tenue de stands) - campagnes de sensibilisation, témoignages, communication - animation d'un site Internet et des réseaux sociaux - diffusion d'outils pédagogiques - mise à jour et suivi des contenus pédagogiques - conseiller et orienter <p>Par des activités ponctuelles.</p> <ul style="list-style-type: none"> - édition de documents pratiques illustrés pour informer enfants, adolescents ou parents (guide, fiche, livrets, poster, jeux...) 	<p>L'ensemble des missions est réalisé en France</p> <p>L'ensemble des missions est réalisé directement.</p> <p>Chaque action comporte des frais spécifiques : étude préalable, réalisation proprement dite, suivi, évaluation. Les achats et les charges spécifiques d'une action résultent d'une imputation directe. Certaines actions (ponctuelles) varient chaque année.</p> <p>Le coût des salaires et des charges sociales correspond au temps passé par chaque salarié sur chacune des actions. Celui-ci est mesuré en journées de travail apprécié à partir d'une grille d'évaluation du temps annuelle remplie par les salariés et validée par la directrice. Le CA valide l'imputation.</p> <p>Cinq postes de dépenses (loyer, assurance, EDF, photocopies et téléphone) sont ventilés au prorata des jours travaillés sur chacune des actions (missions, recherche de fonds et fonctionnement).</p>	<p>Le temps travaillé 2019 est évalué par les salariés.</p> <p>Le coût de la mission est de 390 844 €.</p> <p>Le nombre de jours travaillés par les différents membres de l'équipe sur cette mission 1 équivaut à 500 jours, correspondant à 31% du temps global travaillé (contre 27 % en 2018).</p>
1.2	<p>Mission 2 : sensibiliser et former les professionnels Par une activité permanente destinée uniquement aux professionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> - actions de formation continue <p>Par des activités permanentes.</p> <ul style="list-style-type: none"> - (réparties par moitié sur les 2 missions) : - actions de sensibilisation (interventions publiques, articles...) - événements (insertion et tenue de stands) - campagnes de sensibilisation, témoignages, communication - animation d'un site Internet et des réseaux sociaux - diffusion d'outils pédagogiques - mise à jour et suivi des contenus pédagogiques - conseiller et orienter <p>Par des activités ponctuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> - création d'outils de formation (films, guides, outils d'évaluation...) - enquête, concours nationaux... 	<p>Chaque action comporte des frais spécifiques : étude préalable, réalisation proprement dite, suivi, évaluation.</p> <p>Les achats et les charges spécifiques d'une action résultent d'une imputation directe.</p> <p>Certaines actions (ponctuelles) varient chaque année.</p> <p>Le coût des salaires et des charges sociales correspond au temps passé par chaque salarié sur chacune des actions. Celui-ci est mesuré en journées de travail apprécié à partir d'une grille d'évaluation du temps annuelle remplie par les salariés et validée par la directrice.</p> <p>Le CA valide l'imputation.</p> <p>Cinq postes de dépenses (loyer, assurance, EDF, photocopies et téléphone) sont ventilés au prorata des jours travaillés sur chacune des actions (missions, recherche de fonds et fonctionnement).</p>	<p>Le coût de la mission 2 est de 426 362 €.</p> <p>Le nombre de jours travaillés par les différents membres de l'équipe sur cette mission 2 équivaut à 570 jours, correspondant à 35 % du temps global travaillé (identique à l'an dernier).</p>
	Réalisées à l'étranger	Aucune action n'est réalisée à l'étranger	

2	<p>Frais de recherche de fonds Frais d'appel et de traitement des dons (appel public à la générosité (APG))</p>	<p>Ces frais comprennent uniquement les salaires liés : - aux appels aux dons par voie numérique : annonce sur le site Internet et envoi d'e-mailing - aux appels aux dons imprimés : mention sur le catalogue annuel de diffusion, impression de feuillets joints aux expéditions de documents et/ou donnés au siège de l'association ou sur les stands. - au traitement des dons (émission de reçu fiscaux, dépôt banque, suivi du fichier). Ils pourraient comprendre des frais d'impression, de prestataires, extérieurs ou des frais d'envoi.</p>	<p>Le coût s'élève à 14 151 € pour une collecte de 29 310 €. Le nombre de jours travaillés par les différents membres de l'équipe sur l'APG équivaut à 30 jours, correspondant à 2 % du temps global travaillé (idem pour 2018).</p>
2.2 2.3	<p>Frais d'appel et de traitement des legs (fauts achats et charges externes) Frais de recherche des fonds publics et privés</p>	<p>L'association ne reçoit pas de legs actuellement. Ces frais comprennent les salaires liés à la prospection et au suivi des partenaires potentiels par l'équipe salariée. Les frais de déplacements de l'équipe et des bénévoles et les éventuels frais de réception, sont comptabilisés dans les frais de fonctionnement.</p>	<p>Néant 22 631 €, pour une collecte de 260 000 €. Le nombre de jours travaillés par les différents membres de l'équipe sur la recherche de fonds (publics et privés) équivaut à 70 jours, correspondant à 4 % du temps global travaillé (idem pour 2018).</p>
3	<p>Frais de fonctionnement Frais de gestion</p>	<p>Sont comptabilisés ici toutes les charges fixes de fonctionnement de l'association (fournitures, loyer, assurance, courrier, téléphone, taxes diverses...) et les salaires de la coordination générale non liés aux missions sociales (réunion d'équipe, organisation des réunions de Bureau / CA / AG, rapports d'activité, comptabilité...). Certains postes (loyer, assurance, EDF, photocopies, téléphone) sont en partie rattachés sur les missions au prorata des jours travaillés (voir détail annexe Frais indirects - Temps travaillé).</p>	<p>Le coût des frais de gestion est de 57 958 €. Le nombre de jours travaillés par les différents membres de l'équipe sur le fonctionnement équivaut à 449 jours, correspondant à 28 % du temps global travaillé.</p>
	<p>Impôts et taxes</p>	<p>Ce poste comprend la taxe sur les salaires et la formation professionnelle continue. L'ensemble est comptabilisé dans les charges salariales.</p>	<p>Néant</p>
	<p>Dotations aux amortissements</p>	<p>Sont comptabilisés dans les frais de fonctionnement.</p>	<p>Néant</p>
	<p>Autres frais financiers</p>	<p>Idem</p>	<p>Néant</p>
	<p>Frais des autres activités</p>	<p>L'association ne mène pas d'autres activités en dehors des missions et actions précisées précédemment.</p>	<p>Néant</p>
III	<p>Dotation pour dépréciation Engagement à réaliser sur ressources affectées</p>	<p>Il s'agit des subventions ou des dons affectés à des actions précises qui n'ont pu être réalisées ou finalisées dans l'année. (pour information jusqu'à présent dénommé "provisions" à SPARADRAP)</p>	<p>25 033 € de dotations pour risques et charges. Le montant des fonds dédiés est de 87 315 €. Mission 1 : 58 022 € dont : - 24 622 € pour le projet "Nordre mallette d'information" - 23 000 € pour la fiche Ventilation Non Invasive (VNI) - 9 200 € pour la fiche scanner - 1 200 € pour la fiche scintigraphie Mission 2 : 5 000 € - 5 000 € pour la certification Qualiopi du secteur formation Le restant de 24 293 € réparties sur les 2 missions pour : - 23 093 € pour le projet "Parcours opératoire de l'enfant" - 1 200 € pour la campagne de sensibilisation "La place des proches" Voir le tableau détaillé des fonds dédiés (p.19)</p>

Réf CER	Rubrique CER	Concept général et application à l'association SPARADRAP	Commentaires - Résultats 2019
	Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice	Ressources non dédiées par le donateur.	Toutes les ressources 2019 collectées auprès du public ont été utilisées en 2019.
1	Ressources collectées auprès du public		
1.1	Dons manuels non affectés	Dons de particuliers ou d'entreprises pour soutenir globalement l'association et pour lesquels cette dernière a établi un reçu fiscal. Ils sont utilisés pour couvrir les frais d'appel à la générosité du public, le restant est attribué par moitié aux deux missions.	Le montant des dons est 29 310 € dont 3 942 € financent le secteur information réseaux sociaux et 25 368 € restant financent le conseil.
1.1	Legs et autres libéralités non affectées	Non concerné	Néant
1.1	Dons manuels affectés	Dons de particuliers ou d'entreprises qui ont exprimé la volonté qu'ils soient consacrés à une action particulière et pour lesquels a été établi un reçu fiscal	Le montant des dons affectés aux missions sociales de l'association s'élève à 125 878 €. Ce montant de dons affectés a financé les missions suivantes : - 38 000 € pour la diffusion de la maquette d'information (Fonds de dotation Autosphère) - 30 000 € pour le parcours opératoire de l'enfant (UMIE n) - 15 000 € pour la fiche d'information Ventilation Non invasive (10 000 € UMIE n, 3 000 € Groupe Viv et 2 000 € MGEFF) - 15 142 € pour les événements et insertions (UMIE n) - 14 151 € pour l'appel à la générosité du public - 13 306 € pour la sensibilisation - 280 € pour les campagnes de sensibilisation et témoignages
1.1	Manifestations vie associative (collectes dédiées)	Non concerné	Néant
1.1	Legs et autres libéralités affectés	Non concerné	Néant
0	Produits de la générosité du public collectée à l'étranger	Non concerné	Néant
1.2	Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	Revenus de manifestations (kermesse, spectacle, course...) ou ventes de dons en nature. Eventuelle vente de produits dérivés (tee-shirt, pins, magnet...)	
2	Autres fonds privés		
2	Fonds privés (subventions dédiées d'origine privée)	Il s'agit ici de mécénat ou de subventions dédiées par des fondations, entreprises ou associations.	L'ensemble des fonds privés s'élève à 210 000 €
3	Subventions et autres concours publics		
3	Subventions et autres concours publics (subventions d'exploitation; subventions dédiées d'origine publique)	L'association reçoit uniquement des subventions dédiées aux différentes actions. Les principaux partenaires publics ont été ou sont : le Ministère de la santé (DGS), la Région Ile de France (CRIF), Inpes, l'Agence régionale de santé Ile de France (ARS IDF) et l'Etablissement Français du Sang.	L'ensemble des fonds publics s'élève à 50 000 € : - 40 000 € de la Caisse Nationale d'Assurance Malade pour le site Internet et la diffusion de documents - 10 000 € de la DGS pour le Site Internet
4	Autres produits		
4	Autres produits d'exploitation (adhésions, autres produits...)	Il s'agit de revenus propres de l'organisation : - adhésions - diffusion de documents pédagogiques, variation de stock - formation continue - remboursement divers (frais de envois, déplacements, remboursements formation...) - prestation (conseils en aménagements, rédaction d'articles, interventions publiques...) - cession de droits (textes, images, vidéo) - produits exceptionnels (financiers, autres...)	Il se monte à 559 141 € - adhésions : 1 200 € - diffusion de documents pédagogiques : 242 862 € - formation continue et intervention ponctuelle : 248 840 € - remboursements divers et transfert de charges : 50 672 € - produits exceptionnels : 75 € - quote part subvention d'investissement au compte de résultat : 15 492 €
4	Produits relevant d'autres activités que les missions sociales	Il s'agit des produits correspondant aux activités mentionnées en emploi sous la rubrique "autres activités".	Néant
II	Reprise de provision (produits financiers)	Il s'agit de la dotation pour dépréciation réalisée l'année précédente correspondant aux moins values latentes sur les placements financiers.	Néant
III	Reprise de ressources affectées aux missions sociales et non utilisées	Part des fonds dédiés antérieurs utilisés au cours de l'exercice.	La totalité des fonds dédiés de 104 711 € a été utilisée. Voir le tableau détaillé des fonds dédiés (p.19)
	Contributions volontaires en nature	Différents bénévoles aident l'association SPARADRAP : les administrateurs, les bénévoles réguliers ou ponctuels (qui effectuent des tâches très variées) et les personnes qui participent à l'élaboration des outils pédagogiques. Une estimation du nombre d'heures effectuées par les bénévoles est réalisée par les bénévoles eux-mêmes, la direction et/ou les responsables via un tableau récapitulatif précisant le nom des personnes, les tâches effectuées et si possible les dates de réalisation. La valorisation financière correspond à la moyenne du taux horaire des salariés de l'association.	La valorisation correspond à 30 € de l'heure (ou environ 21 fois le SMIC).



8, rue Claude Lewy
45073 ORLEANS CEDEX 2
☎ 02 38 51 82 82
Télécopie : 02 38 51 87 51
E-mail : javer-audit@javer.fr

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Aux membres de l'association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Orléans, le 11 mars 2020,

Le commissaire aux comptes

JAVER AUDIT

Anil Javer-Kala


commissaire
aux comptes